

**HARCÈLEMENT SEXUEL** Des femmes de la région témoignent de leur calvaire.

# Neuchâteloises victimes de «porcs»

## RAPPEL DES FAITS

Depuis l'éclatement de l'affaire Harvey Weinstein, du nom du producteur hollywoodien accusé de harcèlement sexuel et de viol par des dizaines d'actrices, les témoignages se multiplient. Neuchâtel ne fait pas exception: les cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail y existent aussi. Trois femmes de la région racontent leur calvaire, dans l'horlogerie et l'enseignement.

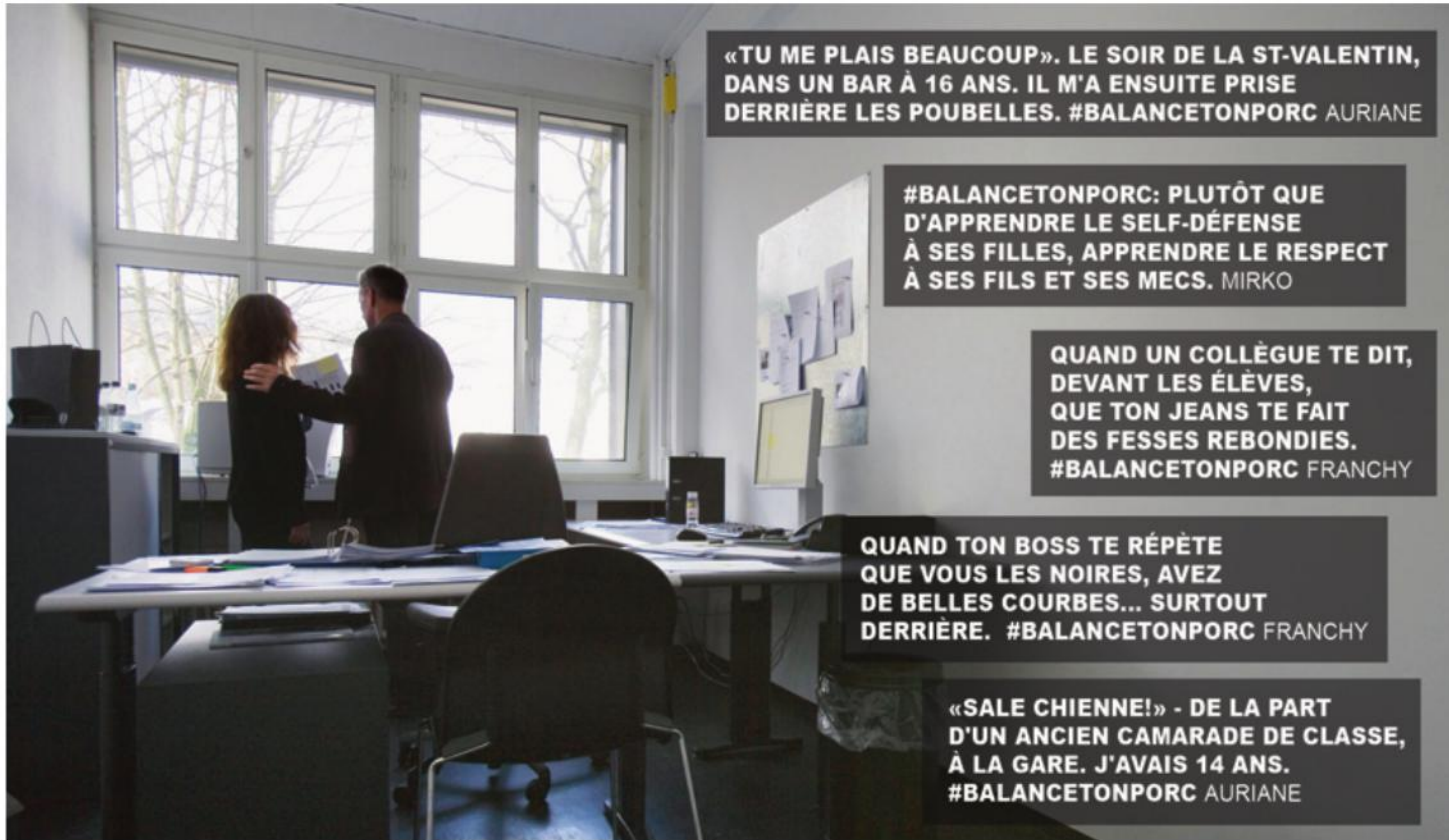
VIRGINIE GIROUD

«Ce que j'ai vécu, je n'en ai jamais parlé à personne. C'est la première fois que j'ose le raconter.» Anna\* ne parvient pas à retenir ses larmes en relatant ses débuts professionnels dans l'horlogerie. Elle avait 26 ans lorsque son supérieur hiérarchique a commencé à déraper.

«Il était marié et avait vingt ans de plus que moi. Au début, il me faisait des compliments, en disant que j'étais jolie. Puis il a commencé à faire des insinuations, à dire que si j'avais été plus âgée et lui plus jeune, il se serait certainement passé des choses entre nous.» Les allusions sexuelles se multiplient. «Petit à petit, il a commencé à me toucher, à me mettre des mains aux fesses, discrètement.»

### «J'ai démissionné»

Anna est comme bloquée, incapable de se défendre: «J'ai plutôt un caractère fort, mais là,



Sur les réseaux sociaux, les Neuchâteloises brisent le tabou du harcèlement sexuel, via les hashtags #BalanceTonPorc et #MeToo. MONTAGE FRANÇOIS ALLANOU

j'avais peur d'être mal vue et de perdre mon travail. J'ai même culpabilisé, en pensant que c'était de ma faute, que c'était à cause de ma façon de m'habiller. Je répondais aux allusions par un rire stupide.» Anna refuse de parler de la situation à ses collègues ou à ses proches. «Je craignais que mon copain vienne régler ses comptes sur place.»

Anna subit ce harcèlement durant deux ans. «J'essayais d'éviter mon supérieur, mais il venait tou-

jours se coller contre moi.» Jusqu'au jour où l'homme tente d'aller plus loin: lors d'un souper de boîte, il coince la jeune femme dans un couloir. «Il a essayé de m'embrasser et m'a demandé de lui faire des choses. Je me suis dit tout d'abord: peut-être que s'il obtient ce qu'il veut, il me lâchera.» Mais Anna est incapable de se laisser faire: elle le repousse, se débat et s'enfuit. «Après cela, je ne pouvais plus me regarder en face, ni aller au travail. J'ai démissionné.»

Son harceleur, lui, n'a jamais été incommodé: «Je n'ai rien dénoncé, par peur des représailles», raconte Anna. «J'essaie d'effacer ça de ma mémoire.» La jeune femme se dit reconfortée de voir aujourd'hui qu'elle n'est pas la seule à avoir vécu ce type de harcèlement. «Ça me libère d'en parler enfin.»

**Elle ne porte plus de robes**  
Amandine\*, elle, n'a pas attendu deux ans avant de fuir une si-

tuation de harcèlement, également dans le milieu horloger. «Après six mois, j'ai démissionné.» Cette trentenaire avait 19 ans à l'époque des faits. «L'un des responsables me faisait des sous-entendus à caractère sexuel. J'étais gênée. Il me relaquait sans arrêt. Un jour, il m'a carrément demandé si j'étais d'accord pour un plan à trois. J'ai refusé catégoriquement et j'ai donné ma lettre.»

Après cet épisode, Amandine n'ose plus porter de robes et se

remet en question: «Je me demandais si j'avais des gestes d'allumeuse. Pendant longtemps, j'ai gardé mes distances avec les hommes. Heureusement, tous ne sont pas comme ça. Ce type était vraiment un gros porc...»

### Humiliations sexistes

Une enseignante neuchâteloise a également souhaité témoigner de la situation dans son collège. «Je n'ai pas subi de harcèlement sexuel, mais des remarques très humiliantes sur les femmes, principalement de la part d'un responsable», relate celle qui, depuis, a choisi de quitter cet établissement scolaire. «En salle des maîtres régnait une atmosphère de l'homme tout puissant. Chaque jour, c'était vraiment gros, gras, lourd, avec des allusions misogynes et des termes vulgaires.»

L'enseignante et d'autres collègues se sont plaintes de ce «harcèlement verbal et psychologique» auprès de la direction générale. «Visiblement, rien ne bouge et d'autres femmes continuent de subir ces humiliations sexistes.»

Ces trois femmes témoignent d'une réalité qui frappe aussi le canton de Neuchâtel. Leurs points communs: la peur de porter plainte, le choix de démissionner pour fuir leur harceleur, mais l'espoir aussi que les dénonciations à l'échelle mondiale provoquent un vrai changement dans la société. ●

\*Prénoms d'emprunt

## NOS QUESTIONS À...



**JEAN-PHILIPPE DUNAND**  
PROFESSEUR DE DROIT AU CENTRE D'ÉTUDE DES RELATIONS DE TRAVAIL DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

## Comment se défendre en cas de harcèlement au travail? Est-ce compliqué? Les réponses de l'expert

A Neuchâtel, des chercheurs s'intéressent de très près aux relations professionnelles entre hommes et femmes. Ils travaillent au sein du Centre d'étude des relations de travail, rattaché à la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Ce centre, codirigé par Jean-Philippe Dunand, est à l'origine de publications sur le harcèlement dans les relations de travail.

**En Suisse, la loi est censée protéger les employés contre le harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Visiblement, ce n'est pas très efficace. Pourquoi?**

En Suisse, il est très difficile d'obtenir gain de cause lors d'un harcèlement sur son lieu de travail. Porter plainte contre un collègue, un supérieur hiérarchique ou son employeur est déjà une démarche compliquée: il faut que la victime accepte de s'engager dans une procédure contre quelqu'un qui exerce un pouvoir

sur elle, hiérarchique ou psychologique. Elle devra dépasser sa peur d'être mal vue, de perdre son emploi ou de subir des représailles. Généralement, la victime agit contre l'employeur et non directement contre le harceleur. Selon la loi fédérale sur l'égalité, la victime devra amener la preuve du harcèlement, ce qui est très difficile. Quant aux indemnités, elles s'élèveront au maximum à six mois du salaire médian suisse. De plus, l'employeur ne subira aucune condamnation s'il peut prouver qu'il a pris des mesures adéquates pour prévenir le harcèlement ou y mettre fin. Le droit n'est donc qu'un remède imparfait pour lutter contre le harcèlement sexuel.

**Des victimes ont-elles tout de même obtenu gain de cause en Suisse?**

Oui, mais il s'agit principalement de femmes qui ont agi lorsqu'elles n'étaient plus sur leur lieu de travail,

après un licenciement ou une démission. Le Tribunal fédéral a précisé que le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ne comprend pas seulement des cas d'abus d'autorité, mais aussi des actes qui portent atteinte à la dignité de l'employé et qui contribuent à rendre le climat de travail hostile. Une employée a par exemple obtenu gain de cause dans un cas où le directeur de l'entreprise s'était exclamé «toutes des salopes» en entrant au secrétariat et avait demandé à l'employée, en présence d'une collègue, si elle était «lesbienne».

**Quelle est l'ampleur du harcèlement sexuel au travail?**

C'est difficile de le savoir, car le nombre de plaintes est très faible. Mais certains sondages réalisés dans plusieurs pays depuis l'éclatement de l'affaire Weinstein indiquent qu'une femme sur deux estime avoir été victime de harcèlement sexuel dans sa vie.

**Certaines femmes dénoncent le nom de leur bourreau sur les réseaux sociaux. En Suisse, cette pratique est délicate, non?**

C'est comme si un verrou psychologique avait sauté. Des femmes se mettent à parler, c'est une véritable libération de la parole. Mais effectivement, les dénonciatrices doivent veiller à respecter la législation suisse, notamment en matière de protection de la personnalité et de droit pénal. Les femmes qui témoignent sur la Toile doivent en tous les cas s'abstenir de donner des indications impliquant que leur agresseur soit publiquement reconnaissable.

**Que peuvent donc faire les femmes harcelées sexuellement sur leur lieu de travail?**

La jurisprudence en matière de prévention et de gestion des conflits a évolué. Selon le Tribunal fédéral, toutes

les entreprises doivent permettre à leurs employés de pouvoir se confier à un professionnel en cas de conflit. La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie propose, par exemple, un système permettant aux employés de ses membres d'avoir accès à une personne de confiance en cas de conflits internes. C'est une première étape. Puis, il y a toujours la possibilité, pour la victime, de contacter son syndicat, les services de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, ou un avocat.

**La victime est-elle protégée contre un licenciement durant ces démarches?**

Il existe quelques règles de protection, mais qui ne sont guère appliquées. En pratique, la personne harcelée qui a été licenciée peut réclamer, en cas de congé représentatif, une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire. ●

PUBLICITÉ

# SUWOW

**NOUVEAU SUV COMPACT  
CITROËN C3 AIRCROSS**

More Space, More Versatility  
#EndlessPossibilities



DÈS  
**CHF 13'690.-**




Garage – Carrosserie – Location

**Arc Automobiles Apollo SA**  
Route de Neuchâtel 30 - 2022 Bevaix - Tél. 032 847 0 847  
Rue Fritz-Courvoisier 34 - 2300 La Chaux-de-Fonds - Tél. 032 969 20 30  
www.arcautomobiles.ch

CITROËN préfère TOTAL. Offres valables sur véhicules vendus du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2017. Offres réservées aux clients particuliers dans le réseau participant. Prix de vente conseillé incluant TVA. Nouveau Citroën C3 Aircross 1.0 PureTech 82 BVM Live, prix de vente CHF 12'990.-, prime cash CHF 1'300.-, prime de reprise CHF 3'000.-, soit CHF 13'690.-, consommation mixte 5.2 l/100 km, émissions de CO<sub>2</sub> 118 g/km, catégorie de consommation de carburant B. Modèle présenté sans option. Nouveau Citroën C3 Aircross 1.2 PureTech 110 165 BVM Street, prix catalogue CHF 13'780.-, prime cash CHF 1'300.-, prime de reprise CHF 3'000.-, soit CHF 13'680.-, consommation mixte 5.8 l/100 km, émissions de CO<sub>2</sub> 113 g/km, catégorie B. La valeur moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> de tous les véhicules de cette catégorie est de 116 g/km pour l'année 2017. Prime de reprise de CHF 3'000.- valable uniquement en cas de reprise d'un véhicule immatriculé au nom du client depuis 6 mois au maximum. Prime de reprise de CHF 3'000.- pour un véhicule âgé de plus de 6 ans. Garantie 3 ans, 80 000 km sans limite de kilomètres. Garantie 2 ans, 100 000 km sans limite de kilomètres.